

La Banque Palatine lance Palatine Avenir 2030, titre de créance présentant un risque de perte en capital

La Banque Palatine, banque des ETI, de leurs dirigeants et banque privée, filiale du Groupe BPCE, a procédé au lancement auprès de ses clients de Palatine Avenir 2030 (**code ISIN FR001400R7B7**) (Eligibilité : Compte-titres hors PEA et assurance vie).

Palatine Avenir 2030 (**code ISIN FR001400R7B7**) est un titre de créance dédié aux investisseurs souhaitant **profiter de la hausse potentielle du marché actions européen** dans la limite, le cas échéant, du mécanisme de remboursement anticipé automatique, tout en bénéficiant du remboursement de l'intégralité du capital à maturité tant que, à cette date, l'indice sous-jacent S&P Eurozone LargeMidCap 30 Temperature Alignment Equal Weight 5% Decrement (EUR) NTR Index ne baisse pas en dessous de 60% de son niveau initial. Si l'indice venait à clôturer en-dessous de ce niveau à la maturité, alors les investisseurs seraient exposés à la perte de l'Indice et subiraient donc une **perte en capital pouvant être partielle ou totale**.

Principales caractéristiques financières

Type	Obligation de droit français
Emetteur	Banque Palatine
Devises	Euro
Code ISIN	FR001400R7B7
Cotation	Euronext Paris
Eligibilité	Compte-titres (hors PEA) et assurance-vie (selon contrats)
Date d'émission	19 décembre 2024
Valeur nominale indiquée	1.000 EUR
Période de souscription	Du 16 septembre 2024 au 4 décembre 2024 au plus tard
Prix d'émission	100 % de la Valeur nominale indiquée
Date d'échéance	30 décembre 2030
Sous-jacent	S&P Eurozone LargeMidCap 30 Temperature Alignment Equal Weight 5% Decrement (EUR) NTR Index
Remboursement	Remboursement Anticipé Automatique trimestriel à partir du 4 ^{ème} trimestre et jusqu'au 23 ^{ème} trimestre si le sous-jacent est supérieur au Niveau de Remboursement Automatique. A la date d'échéance, s'il n'y a pas eu de cas de Remboursement Anticipé Automatique : - le remboursement est de 142 % si le sous-jacent finit au-dessus de 100 % de son niveau initial. - le remboursement est de 100 % si le sous-jacent finit entre 60 % et 100 % de son niveau initial. - le remboursement se fait au niveau du sous-jacent par rapport à son niveau initial si le sous-jacent finit en-dessous de 60 % de son niveau initial.
Montant minimum de souscription	3.000 EUR, puis par tranche de 1.000 EUR
Marché secondaire	Banque Palatine organisera un marché secondaire quotidiennement avec une fourchette achat/vente de 1 % dans des conditions normales de marché.
Commission de souscription	Aucune commission ne sera incluse dans le prix de souscription dont devra s'acquitter chaque souscripteur.
Commission de rachat	Néant
Montant de tous frais et taxes spécifiquement facturés au souscripteur ou à l'acheteur :	Banque Palatine percevra une rémunération, à l'émission, de 5 % au maximum du montant émis. Le client pourra obtenir le détail de ces frais par simple demande auprès de la Banque Palatine.
Agent de calcul	BNP Paribas Arbitrage S.N.C.
Règlement/Livraison	Euroclear France
Droit Applicable	Droit français
Juridiction compétente	Tribunaux de Paris

Les modalités des Obligations sont précisées dans des Conditions Définitives issues du prospectus de base en date du 21 juin 2024 (visé par l'Autorité des marchés financiers (l'«AMF») sous le numéro 24-232) et du premier supplément au prospectus de base en date du 6 Août 2024 (visé par l'AMF sous le numéro 24-357), qui constituent ensemble un prospectus de base au sens de la Directive Prospectus telle que modifiée (le «Prospectus de Base»). Le Prospectus de Base, les Conditions Définitives et le Résumé Spécifique lié à l'Emission sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de l'Emetteur (www.palatine.fr). **L'attention des investisseurs est attirée sur la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus.**

A propos de la Banque Palatine

La Banque Palatine, banque des entreprises et banque privée, banque du groupe BPCE, est aux côtés des entrepreneurs aussi bien sur le plan professionnel que personnel depuis plus de 240 ans. Elle déploie son expertise auprès des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI). Son réseau est composé de 26 agences « Entreprises & Banque Privée » et de quatre agences à distance « Banque Palatine Premium ». En synergie avec les métiers d'expertise (ingénierie patrimoniale, juridique et fiscale, conseil en investissement, approche globale du patrimoine du dirigeant, corporate finance, immobilier, international, salle des marchés...), la Banque Palatine accompagne aujourd'hui près de 13 000 entreprises et plus de 50 000 clients Banque Privée. <https://www.palatine.fr> & @BanquePalatine

Contact presse
Thierry Martinez : 33 (0)1 43 94 51 06
thierry.martinez@palatine.fr

Contact Relations Investisseurs
Sylvie Ferrier : 33 (0)1 55 27 97 13
sylvie.ferrier@palatine.fr